



**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mardi 26 novembre 2014 à 20 heures 30**

Présents: Olivier FONS, Nicole MATHONNET, Élodie LEFEBVRE, Michel GONNET,
David LE GUEN, Yoann ROTH, Alain AMIEUX, Sylvain ARNAUD

Excusés : Charley SCEMAMA, Jérôme FOUVET

Pouvoir de : Jean-Pierre JACQUIER à Michel GONNET

Secrétaire de séance : Élodie LEFEBVRE

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Nouvelles demandes de subventions pour la 2^{ème} tranche des rues du centre
- Décisions modificatives

Accord du conseil à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

NOUVELLES DEMDANDES DE SUBVENTION 2^{ème} tranche RUES DU CENTRE

En 2014 l'Etat et le Conseil Général ne nous ont pas accordé les subventions que nous avons demandées pour la 2^{ème} tranche de travaux des rues du centre. C'est pour cela que les travaux n'ont pas été réalisés.

Monsieur le maire propose de renouveler notre demande pour 2015 :

A la Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 90 478.43 €

Au Conseil Général au titre du PIL (Projet d'Initiative Locale) pour un montant de 67 858.82 €. Accord du conseil.

Le parc national des Écrins nous a attribué une subvention de 15 503.00 €

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget Micro centrale

La société SERHY nous a facturé des travaux de remplacement et paramétrage de la télégestion IRIO (ancienne HS). Il convient donc d'enlever 3000,00 € aux dépenses imprévues en investissement pour les mettre à l'article 2315, et 1396.00 € aux dépenses imprévues en fonctionnement pour les mettre à l'article 6063.

Budget commune

Le SIVOM de La Grave-Villar d'Arène ne recevra pas avant la fin de l'année toutes les subventions demandées. Il demande aux communes un versement complémentaire afin de faire face et de disposer de la trésorerie suffisante.

Il faut enlever 776.30 € à l'article 6226 pour les mettre à l'article 6554 « contributions aux organismes de regroupement »

Budget camping

dépassement budgétaire sur les article 020 et 022. enlever 1254,50 € à l'article 658, et 863,75 € au 2315 opération 21.

Accord du conseil

TRANSFERT DE COMPETENCE COMMUNE SIVOM concernant l'investissement nécessaire à la réalisation d'un groupe scolaire, zone de loisirs Arsine, ancien bâtiment Air France

L'article 2 des statuts du SIVOM de La Grave-Villar d'Arène doit être modifié pour rajouter les points suivants :

- * la compétence extra-scolaire et périscolaire en fonctionnement et investissement.
- * la maîtrise d'ouvrage pour la transformation du centre de vacances (ex Air France) au lieu-dit Arsine, en groupe scolaire, ainsi que pour la construction d'une extension de ce bâtiment.
- * la gestion d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement(C.L.S.H)

Accord du conseil

CESSION DU FONCIER NECESSAIRE A LA REALISATION DU GROUPE SCOLAIRE AU SIVOM pour lui permettre d'assumer sa compétence selon les recommandations de la Préfecture.

Le SIVOM ayant la compétence maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du groupe scolaire à Arsine, il convient de lui céder le foncier nécessaire à sa réalisation.

Cette cession à titre gracieux sera une avance sur les sommes dues par Villar dans le cadre de la clé de répartition.

Quand la délimitation nécessaire sera effectuée, le bornage au frais du SIVOM sera assuré par un géomètre.

Accord du conseil.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSITANCE A MAITRE ROUANET

Ce contrat a pour but d'aider la collectivité dans son fonctionnement quotidien, afin de lui apporter réponses et conseils convenables aux problématiques rencontrées, tout particulièrement en ce qui concerne l'application de la législation en vigueur.

Les honoraires annuels pour cette mission sont fixés à 2 394.00 € TTC, payable annuellement d'avance.

Accord du conseil

FACTURATION DES ACCIDENTS DE SKI : SDIS, SAF, AMBULANCES PRIVEES

Comme chaque année en début de saison d'hiver il convient de signer des conventions pour assurer l'évacuation d'urgence de personnes victimes d'accident de ski de piste ou de fond :

Avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : pour 2014 le tarif était fixé à 217.00 €. Pour 2015 il passe à 218.00€

Avec le SAF Hélicoptères (Secours Aérien Français) 55.00 € la minute de vol

Accord du conseil

A ce jour aucune ambulance privée n'a donné de réponse.

DEMANDE DE SUBVENTION DES ENSEIGNES POUR 2015

Cette association de commerçants, toujours très dynamique, crée et anime la majeure partie des manifestations de la commune. Après analyse des projets proposés par l'association pour 2015, le conseil donne son accord pour lui accorder une subvention de 1500.00 €. Il est précisé que cette subvention ne peut avoir un caractère pérenne.

VENTE DE TERRAIN AU PIED DU COL.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors du précédent conseil il a été décidé de mettre à la vente le terrain cadastré E 688 au Pied du Col, d'une superficie de 176 m² et au prix de 60.00 € le m².

Madame et Monsieur ALBERT Etienne se portent acquéreurs de ce terrain au prix proposé. Concernant le deuxième aspect évoqué dans cette lettre relatif à des échanges de terrain, la Commission urbanisme étudiera cette opportunité en liaison avec les riverains. Aucun accord n'est donné.

Accord du conseil pour la vente du terrain aux conditions évoquées plus haut.

INFORMATIONS DIVERSES

Sylvain ARNAUD nous informe de la création d'une nouvelle association « Les vagabonds des cimes ». Cette association a pour but de créer des animations et des

événements sportifs comme des courses à pieds, des courses de ski, des événements VTT...

Michel GONNET a assisté au dernier comité de centre des pompiers du Pays de la Meije. Ceux-ci déplorent la diminution des effectifs, et ont beaucoup de mal à recruter des volontaires.

Nous profitons de ce compte rendu pour susciter des vocations.

Olivier FONS fait un point sur les finances de la Communautés de Communes du Briançonnais.

Il n'est pas favorable à l'augmentation de la fiscalité et souhaite que l'on reconsidère les projets d'investissements évoqués dans le plan pluriannuel d'investissement. Les dotations d'état doivent diminuer au profit des collectivités de plus de trente pour cent en trois ans. Ce qui équivaut pour la COMCOM à 300 000.00 € de baisse annuelle. La crise conduit également à réduire la contribution des entreprises aux actions communautaires sur 2014 (moins 90.000 €).

Pour compenser ces baisses de recettes, plusieurs pistes sont étudiées dont une qui serait de vendre le bâtiment des pompes funèbres, propriété de la CCB, à la régie des pompes funèbres, de modifier fondamentalement le plan pluriannuel d'investissement, de reconsidérer le financement des investissements et du fonctionnement qui en est induit. Ces financements pourraient être autofinancés par le bloc communautaire au travers d'une péréquation des ressources des Communes (pacte financier Communautaire).

Le Conseil Communautaire se prononcera sur ces mesures dans les prochains mois.

Nous avons constaté que des enfants s'étaient introduits dans la maison CALM.

Les agents communaux sont intervenus pour boucher les portes et fenêtres de cette maison.

Celle-ci présente des dangers. Nous vous demandons de rappeler à vos enfants qu'il est formellement interdit d'y pénétrer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30

Le maire,

Le secrétaire de séance